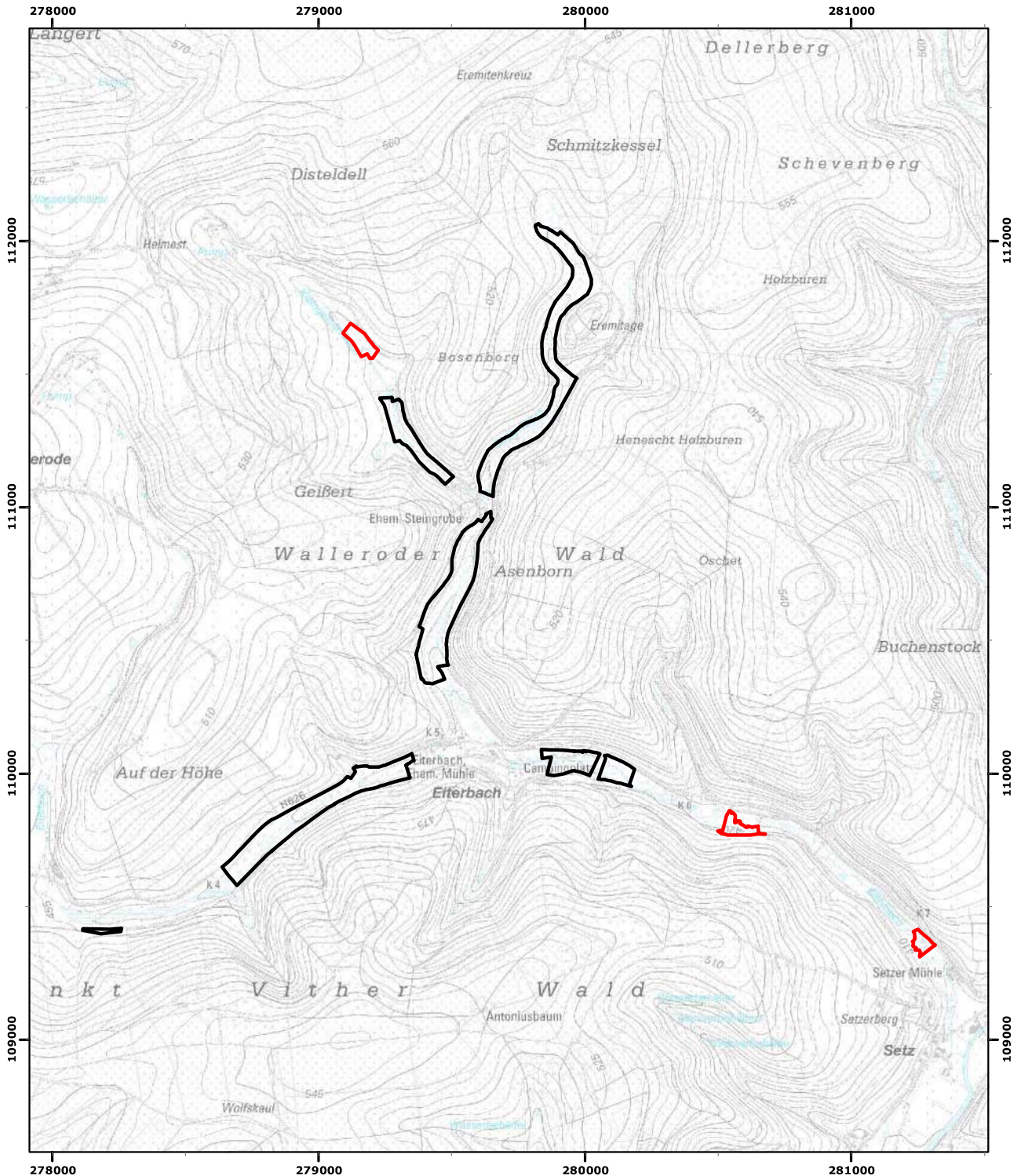


Annexe à l'arrêté du Gouvernement wallon modifiant le périmètre et les conditions de gestion de la

Réserve Naturelle Domaniale de ' La Vallée de l'Eiterbach ' à Saint-Vith, Lommersweiler et Meyrode (Saint-Vith) et Meyrode et Wallerode (Amblève)



Pour le Gouvernement :
 Le Ministre-Président,
 Élio Di Rupo

La Ministre de l'Environnement,
 Céline Tellier

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du
 modifiant le périmètre et les conditions de gestion de la Réserve Naturelle
 Domaniale de ' La Vallée de l'Eiterbach ' à Saint-Vith, Lommersweiler et
 Meyrode (Saint-Vith) et Meyrode et Wallerode (Amblève)

Namur, le
18/10/2023

Echelle : 1:20 000

Carte(s) IGN : 56/3 S

(c) Institut Géographique National - IGN



 RND

 Extension(s)

Coordonnées Lambert belge 1972